Charte qualité

Engagement moral des professionnels du gDEC envers les patients en accord avec le code de déontologie médicale.

1- Prise en charge personnalisée du patient dans un environnement adapté.

2- Formation médicale esthétique :
⇒ Initiale (Diplôme d'études spécialisées)
⇒ Continue (DIU, participation aux sociétés savantes, congrès, groupes d'experts…)

3- Information transparente et adaptée
⇒ Signature d'un consentement éclairé

4- Respect de la réglementation :
⇒ Remise d'un devis
⇒ Délai de réflexion

5- Respect de la Confidentialité (secret professionnel)

6- Respect des règles d'hygiène
⇒ Asepsie
⇒ Locaux
⇒ Matériel à usage unique

7- Utilisation de produits injectables sécurisés et de matériels (laser, lampes) conformes à la réglementation. Traçabilité.

8- Membre d'un réseau de vigilance (surveillance de l'innocuité des produits).

9- Souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à l'activité esthétique.

10- Garantie de la disponibilité du médecin dans le suivi de l'acte.